



PROCES-VERBAL N° 2

Commission Régionale des terrains et Infrastructures Sportives.

Réunion du : lundi 04 Septembre 2023.

Présidence : M. Jean-Luc AIROLA

Présent(s) : Madame GARDELLA Sandra ; Messieurs PROFIZI Patrick ;
PONZEVERA Antoine ; PETTINATO José ; BASTIANI Ange ; POLI Joseph.

Absent(s) :

Excusé(s) : Pierre MARIOTTI

Assiste(nt) :

1- Classement fédéral d'une installation sportive
Mairie de Calvi – stade Faustin BARTOLI
NNI 200500101

Conformément à la réglementation des compétitions de la F.F.F et dans un but de renouveler le classement du stade **Faustin Bartoli**, numéro **NNI 200500101**, une visite de la Commission Régionale des Terrains et Infrastructures Sportive de la ligue Corse de football a eu lieu le lundi 21 août 2023, en présence de Mr Didier BICCHERAY et Mr. René NAVARRO.

Pour établir un nouveau classement en niveau T5, Conforme à la réglementation (A.G de la F.F.F du 12/03/2021) des travaux doivent être entrepris.

Afin d'assurer l'intégrité physique des pratiquants et la pratique du football en toute sécurité l'installation Faustin BARTOLI ne peut plus accueillir, à compter du 4 septembre 2023, les compétitions officielles (seniors et jeunes) organisées par la ligue Corse de football.